

Bulletin Municipal Annuel

N° 9
Mars
2019

volmerangelesboulay.fr

Volm'infos



Sommaire

MOT DU MAIRE	Page 1
ETAT-CIVIL.....	Page 2
VIE SCOLAIRE	Page 2
ATELIERS HABITAT	Page 3
FLEURISSEMENT.....	Page 3
TRAVAUX EN 2018.....	Pages 4 et 5
«DE LA NIED AU NIARI»	Page 6
CONFRERIE DE LA BOULE	Page 7
CONSEIL DE FABRIQUE	Page 7
ACTIVITÉS DE LA MJC.....	Pages 8 à 12
LA CHASSE AU GASPI AU PÉRISCOLAIRE	Page 13
ACTIVITÉS DU CENTRE AÉRÉ	Page 14
MARCHÉ SOLIDAIRE	Page 15
FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE	Pages 16 et 17
SYNDICAT ARBORICOLE	Pages 18 et 19
VOLMERANGE EN IMAGES	Pages 20 et 21
GROUPE SCOLAIRE «LE PÂTURAL»	Pages 22 à 27
DU CÔTÉ DE LA CCHPB	Pages 28 et 29
AGENDA DES MANIFESTATIONS	Page 30
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Pages 31 à 33
BILAN DU FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE 2017-2018	Page 34
PÉRISCOLAIRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR	Pages 35 à 37
BUDGET PRIMITIF 2018	Page 38
COMPTE ADMINISTRATIF 2018	Page 39
PAGE PRATIQUE	Pages 40 et 41

Volm'infos - Mars 2019 - N° 9

Directeur de la publication : Pierre ALBERT
Responsable de la rédaction : Thierry JENCZAK
Comité de rédaction et de correction :
les membres de la commission informations et
communications, les responsables et membres
des associations, la directrice et les institutrices
de l'école «Le Pâtural» et la responsable du centre
périscolaire.

Photos : les membres des associations,
du périscolaire, de l'école «Le Pâtural»,
Marc CAILLET et Thierry JENCZAK.
Mise en page et impression :
ImprimCom'Est 57220 Boulay

Photo de couverture 1 :

Le ramassage des pommes

Photo de couverture 4 :

Volmerange en vue aérienne

Retrouvez également le bulletin sur
www.volmerangesboulay.fr

MOT DU MAIRE

Chères Volmerangeoises,
Chers Volmerangeois,



Dans un contexte général difficile, où s'expriment des doutes et des colères légitimes, l'année 2019 débute avec bien des incertitudes. En effet, après une baisse incessante des dotations depuis 2014, nous craignons de perdre les aides liées à la taxe d'habitation et à ce jour, nous ne sommes pas informés d'éventuelles compensations, ne serait-ce que partielles.

Face à ces changements, votre équipe municipale s'évertuera, comme précédemment, à être à la hauteur de la confiance que vous nous avez témoignée, avec nos moyens et notre bonne volonté.

Outre tous les travaux d'entretien que nous devons assumer, les réalisations et les projets vont se poursuivre en 2019 bien que les aides aux financements soient de plus en plus difficiles à obtenir. Les travaux du parc intergénérationnel ont débuté à l'automne dernier. Leur achèvement est programmé pour le printemps. En fin d'année, un distributeur de pain a été installé et son utilisation a rapidement été appréciée par bon nombre d'usagers. Le déploiement de la fibre optique et la réfection du clocher de l'église seront les gros chantiers de cette année.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui, par leur dynamisme animent notre commune : les différentes associations et autres syndicats, ainsi que tous les particuliers anonymes, qui participent bénévolement et intensément à la dynamique de notre village. Merci à tous !

Je tiens également à remercier mon équipe du conseil municipal, les professeurs des écoles et le personnel communal pour leur investissement et leur participation à l'attractivité de notre village.

Pierre ALBERT,
Maire de Volmerange-lès-Boulay.



ETAT-CIVIL 2018

Mariage

Violaine MOULIN et
Mathieu Busetto
le 14 juillet 2018

Tous nos vœux de bonheur !



Naissances

Cassandra PHILIPPE née le 23 janvier 2018 à Saint-Avold
Maxence ALBERT né le 25 septembre 2018 à Peltre
Elsa DEGIORGIS née le 17 octobre 2018 à Peltre

Félicitations aux parents !



Décès

MICHEL Roger	16 février 2018
GUEPRATTE épouse HOCHARD Madeleine	7 juillet 2018
ALBERT épouse SCHOUN Marie-Jeanne	17 août 2018
SCHOUN André	21 août 2018

Aux familles, nous renouvelons l'expression de notre sympathie

VIE SCOLAIRE



A la fin de l'année 2018, les enfants de VOLMERANGE-LES-BOULAY sont au nombre de 125 dont 8 sont nés en 2018, 2017 et 2016. Ces derniers ne sont pas encore scolarisés. Les autres se répartissent comme suit dans les écoles maternelles, élémentaires et établissements d'enseignement du second degré :

LES ECOLES	EFFECTIFS 2018
Ecole maternelle de VOLMERANGE	13
Ecole élémentaire de VOLMERANGE	39
Collèges	40
Lycées	25

«ATELIERS HABITAT»

Pour les seniors, proposés par le CICAT

Début octobre, les Volmerangeois de plus de 60 ans ont été invités à participer à trois ateliers à la salle des fêtes, afin d'échanger sur la thématique du «bien vieillir chez soi».

Les objectifs de ces moments de convivialité étaient de :

- favoriser le lien social par des échanges de retour d'expériences entre participants ;
- rappeler les facteurs pouvant influencer le vieillissement (notamment les conséquences liées aux chutes) ;
- faire prendre conscience que le logement et ses équipements peuvent avoir un impact sur les facteurs du vieillissement ;
- sensibiliser à la prévention des situations d'insécurité dans le logement ;
- identifier les facteurs de risque de chutes, de limitation du lien social et d'activités ;
- permettre une réflexion sur son propre quotidien, son propre environnement, ses habitudes de vie ;
- renseigner sur les solutions techniques existantes telles que les aides techniques, adaptations du logement, NTIC-domotique ;
- apporter des informations et conseils sur le fonctionnement des aides techniques ;
- informer sur les modalités d'obtentions et de financements potentiels des aides techniques et adaptations du domicile ;
- apporter une complémentarité aux autres ateliers du programme interrégimes LABEL VIE (Ateliers Equilibre, Sommeil, Nutrition, Mémoire...);
- permettre des démonstrations et essais d'aides techniques.



Nous regrettons que très peu de personnes se soient déplacées, d'autant plus que ces ateliers ont remporté un vif succès dans d'autres communes.

FLEURISSEMENT

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal, aidés par quelques volontaires, s'efforcent de fleurir la commune. Au printemps, les bulbes mis à l'automne, laissent pousser des jacinthes et tulipes multicolores. En été, afin de limiter l'arrosage dans le souci de préserver l'environnement et également de diminuer le coût qu'engendrait l'achat de fleurs annuelles, des graines de jachère fleurie ont été semées.



Nous invitons les Volmerangeois qui ont un bac à fleurs à proximité de leur habitation, de bien vouloir veiller de temps à autre à arroser et entretenir : en effet, les vivaces plantées il y a quelques années ont souffert des fortes chaleurs de l'été. Merci pour votre coopération citoyenne.



Et, les plantes apprécieraient aussi que les personnes qui se retrouvent devant la salle des fêtes, le club house du football et l'école ne confondent pas bacs à fleurs et cendriers. Des cendriers ont d'ailleurs été achetés et mis à votre disposition par la commune devant toutes ces structures.

TRAVAUX EN 2018

» Aire de jeux

Les travaux de l'aire de jeux en bordure de la Nied ont démarré durant le dernier trimestre 2018 et seront achevés au courant du printemps 2019.

Ils sont réalisés par l'entreprise Terra Paysages de Argancy pour un montant total de 51 508,20 € TTC subventionné à hauteur de 35 % par l'Etat au titre de la DETR, de 18,46 % par le département au titre de l'AMITER et de 6,5 % au titre d'une subvention parlementaire.

L'agence technique départementale de la Moselle (MATEC), assistant à maîtrise d'ouvrage en charge du projet, accompagne également la commune pour le suivi de la réalisation des travaux.

Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, le nouvel espace d'activités comprend des équipements de jeux : une cabane en bois sur pilotis, un toboggan, une balançoire et deux jeux sur ressort.



Pour des raisons de restrictions budgétaires, l'aménagement est un peu moins ambitieux que celui initialement projeté, néanmoins, l'esprit intergénérationnel demeure avec la possibilité de faire évoluer le site dans les années à venir.

La municipalité a choisi des équipements de jeux en robinier, bois non traité, de la société KOMPAN pour son imputrescibilité naturelle et pour son intégration dans ce site naturel.

L'aire de jeux des petits et la mare à proximité seront délimitées et sécurisées par une clôture en bois (ganivelle).

Le parking réalisé l'année dernière, dans le but d'offrir du stationnement aux usagers du site (chalet de la boule, aire de jeux, ateliers de jus de pomme et distillerie, ...) permettra également le stationnement des véhicules à l'écart des enfants jouant à proximité.

Le distributeur de sacs à déchets canins installé il y a quelques années et les nouvelles corbeilles de propreté permettront de continuer à maintenir le site propre et accueillant.

Grands et petits pourront profiter de la petite zone pique-nique en face de la distillerie.

De nouveaux arbres ont été plantés à proximité de ce nouvel espace et de l'aire de jeux afin, à terme d'y apporter de l'ombre.

Pour les adolescents, un petit terrain de foot ludique en gazon naturel est prévu ainsi qu'une structure multi jeux à escalader.

Rendez-vous aux beaux jours à nos jeunes et moins jeunes concitoyens pour s'approprier et profiter du nouvel espace...

TRAVAUX EN 2018

» Eclairage public

Toujours dans le but de faire des économies, la commune a fait installer un abaisseur de tension appelé «VARILUM» sur le réseau d'éclairage public de la rue principale en partenariat avec les sociétés DIRECT EPI et LORELEC.



Le principe de cet équipement «varilum» est d'abaisser la tension donc la puissance consommée, ce qui engendre une baisse de la consommation électrique, sans nuire à la qualité de service.

Les économies constatées au bout d'une année sont de 36 % soit pour une facture annuelle de l'ordre de 6 000 €, une économie potentielle d'environ 2 160 € sur le budget de fonctionnement pour la partie consommation, après retour sur investissement.

Le coût annuel de l'éclairage public de la commune étant compris entre 9 000 et 10 000 €, la municipalité envisage d'étendre ce dispositif à l'ensemble du réseau d'éclairage public de la commune.

» Distributeur de baguettes



Pour apporter un service supplémentaire à la population, la commune a eu la volonté d'installer un distributeur de baguettes. Le choix s'est porté sur la boulangerie GIUSTINATI parce qu'elle ne commercialise dans ses distributeurs que du pain frais, artisanal, apprécié des consommateurs pour sa qualité. Le pain est dans un premier temps précuit dans le laboratoire de la boulangerie à Boulay puis termine sa cuisson dans le distributeur équipé d'un four à Volmerange. La commune a choisi l'emplacement sur le parking à proximité du complexe scolaire pour sa sécurité et pour son accessibilité. Le coût des travaux de branchement électrique pour l'alimentation de l'appareil, à la charge de la commune, est de l'ordre de 1 200 €.

Depuis la mise en service du distributeur fin décembre, ce dernier qui a une capacité de l'ordre de 120 baguettes par fournée, remporte un franc succès.

«DE LA NIED AU NIARI»

Les maraîchères de la Nied au Niari se portent bien...

Leur effectif est passé de 24 à 22. Deux mamans ont rejoint le jardin éternel suite à des maladies.

Le compte bancaire ouvert l'année dernière et alimenté par un versement mensuel de 500F (équivalent de 1/15 du smic local) montre un solde positif. Ce compte permet d'assurer le bon fonctionnement de la coopérative.

Les besoins des maraîchères sont principalement axés autour des semences, idéalement des semences réutilisables, dont la liste non exhaustive est la suivante : radis, betteraves, céleris, persil, poivrons, carottes, aubergines, choux, oignons, haricots nains, ...

Dans la suite de ce projet, la prochaine campagne de collecte de graines commencera au printemps. Merci d'avance aux futurs généreux donateurs ! Ils peuvent déposer leurs graines à l'école «Le Pâtural» ou au périscolaire.

La surface exploitée est passée de 1,5 ha environ à 2 ha depuis le début de cette année (octobre 2018).

Le début de la saison maraîchère a été retardé par des inondations exceptionnelles des différents sites. Notre dernière visite à Nkayi date de juillet 2017. Le président et son vice-président ont prévu une visite pour les vacances d'hiver 2019, en fonction de la situation socio-politique locale.

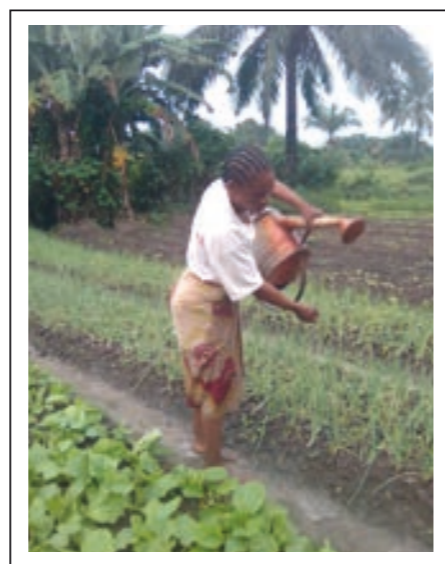
Pour nous contacter :
delaniedauniari@gmail.com



Notre association suit avec attention deux autres initiatives

La coopérative ABON spécialisée dans la transformation d'aliments de volaille et des bouillies alimentaires pour nourrissons, en particulier des nourrissons sous-alimentés. Elle est dirigée par une des maraîchères.

La coopérative de jeunes cultivent du maïs sur 3 ha. Notre but est de leur permettre de travailler en réseau (circuit court).



CONFRÉRIE DE LA BOULE



En 2018, le chalet était ouvert tous les dimanches pour la pétanque ou la belote.

La Confrérie de la Boule avait programmé la traditionnelle brocante le 29 juillet 2018, avec la présence du forgeron du village et ses démonstrations. Les participants et le public sont venus nombreux. Cet engouement incite les membres de l'association à s'impliquer chaque année davantage.



Vous pouvez noter d'ores et déjà la date de la prochaine brocante qui aura lieu le 28 juillet 2019. Une journée «portes ouvertes» sera également programmée mais la date reste à définir.

CONSEIL DE FABRIQUE

Quelques mots du Conseil de Fabrique de la paroisse de Volmerange-lès-Boulay



La collecte annuelle effectuée par le Conseil de Fabrique, en vue de l'entretien de l'église paroissiale, a rapporté 2117 €. Comme chaque année, les donateurs ont été nombreux à participer à cette quête à domicile.

Deux manifestations ont eu lieu en 2018 au sein de la paroisse : la traditionnelle «soirée flamms» et le barbecue du 15 août. Un grand merci aux donateurs et aux bénévoles qui aident le Conseil de Fabrique à entretenir et à embellir l'église et la grotte, ainsi qu'aux bénévoles qui aident le conseil de Fabrique lors des manifestations.

Notre église est riche en histoire...

A l'intérieur de l'église St Hubert, construite en 1730, un Monument aux Morts, situé à droite de la nef, est visible. Il est surmonté par une Pietà en bronze (expression latine Mater dolorosa), représentant le thème biblique de la «Vierge Marie douloureuse», mère pleurant son enfant descendu de la Croix, qu'elle tient sur ses genoux.

Dessous, une plaque commémorative en marbre blanc où l'on peut lire l'inscription « Aux victimes de la guerre » retrace le nom des 12 hommes de la commune «morts au combat» pendant la Première Guerre Mondiale dont nous avons commémoré le centenaire en 2018.

En partie basse, nous pouvons voir une autre plaque plus petite reprenant les noms de 2 victimes de la Seconde Guerre Mondiale 39-45 ainsi qu'une statue de St Hubert, patron de la paroisse, posée sur le socle du monument.

Dans le cadre des activités pédagogiques concernant le Centenaire de la Guerre de 14-18, les classes de CM1 et CM2 de Mesdames GETTE et LOSSON sont venues visiter le Monument aux Morts.



Il est rare de trouver des Monuments aux Morts dans les églises du Pays de Nied, ce patrimoine vous est accessible à tout moment.

ACTIVITES DE LA MJC

La MJC de Volmerange-lès-Boulay est une association agréée d'éducation populaire affiliée à l'Union locale, la Fédération départementale, la Fédération régionale et la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Les sources de financement de la MJC pour réaliser ses différents objectifs proviennent des cotisations et participations des familles, des recettes des manifestations et des subventions de fonctionnement de la CAF, du Conseil Général de la Moselle, de la commune de Volmerange ainsi que d'aides à projets ponctuels de différents organismes, notamment Scènes et Territoires en Lorraine, ou de sponsors

comme ce fut encore le cas cette année d'une enseigne boulgeoise pour une aide financière à l'organisation de la saison théâtrale.

En 2018, le conseil d'administration de la MJC comptait 19 élus. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre pour faire un rapide bilan des actions réalisées ou en cours et fixe les objectifs à venir. Il n'y a pas de salarié permanent, mais la MJC bénéficie de l'aide de l'Union Locale des MJC (avec Odile FAURE-GIGNOUX de l'Union Départementale MJC et Yvette KEIFF de l'Union Régionale des MJC).

LES ACTIVITES POUR LES ENFANTS

Ces activités sont encadrées par Juliette FOULIGNY, Anne BOUCHE et Mélanie SCHMITT et réalisées en étroite collaboration avec la commune et l'école dans le cadre plus global de l'accueil périscolaire proposé aux parents de Volmerange. On peut distinguer :

- les accueils de loisirs des vacances (Automne, Hiver et Printemps) pour les enfants âgés de 3 à 10 ans avec une inscription à la semaine selon le thème des activités ;
- l'accueil de loisirs des grandes vacances qui permet un accueil au cours du mois de juillet ainsi qu'un séjour à venir en 2019.

LES SPECTACLES «JEUNES PUBLICS»

En 2018, la MJC a financé aux enfants du village un spectacle sur le temps scolaire interprété par une compagnie professionnelle : «Une forêt en bois... construire» par «La Machoire 36» de Nancy, le 15 février.



ACTIVITES DE LA MJC

LES ANIMATIONS FESTIVES

Fête de la rivière

La Fête de la rivière a eu lieu cette année le dimanche 8 juillet, en journée.

Le parcours a longé les berges de la rivière de Volmerange à Northen par le sentier de randonnée puis est passé par la forêt. Le principe est resté le même : un itinéraire agrémenté



d'arrêts pour déguster des produits et des vins du terroir (petit déjeuner avec miel et confitures de Volmerange, charcuteries de Narbéfontaine, fromage blanc, bretzels, bourguignon, fromages, glaces artisanales, le tout agrémenté de vins et d'une dégustation de bière artisanale). La marche a débuté dans le jardin pédagogique de l'école du village avec le groupe de musique Bumblebee.



ACTIVITES DE LA MJC

La partie artistique a été assurée par la Compagnie Man'Ok&Cie qui présentait la performance « In Natura » dans un champ juste après le pont et par la compagnie No Mad avec « ISI ET LA », spectacle burlesque qui s'est tenu à l'entrée de la forêt.



A l'issue de la marche, les participants ont pu prendre leur repas chaud sur la place du village tout en écoutant le groupe de musique Acoustic Affinités.



ACTIVITES DE LA MJC



SAISON THÉÂTRALE

Nous avons accueilli six troupes de théâtre en 2018 avec environ 500 spectateurs. Ci-contre, un aperçu du programme :



«**Fantôme**», écrit par Nicolas TURON, par la Cie des Ô de Metz, samedi 13 janvier 2018 ;



«**Les mangeuses de chocolat**», de Philippe BLASBAND, par la Cie L'autre scène de Woippy, samedi 10 février 2018 ;



«**La mégère à peu près apprivoisée**», d'à peu près W. SHAKESPEARE mais surtout d'Alexis MICHALIK et interprétée par la compagnie Incognito de Nancy, samedi 22 septembre 2018



«**La soupière**», de Robert LAMOUREUX, par la compagnie Prof'Théâtre de Saint-Avold, samedi 7 avril 2018 ;

- «**Ramdram à Sotzy sur Lebide**» d'Alain DANIF et «**T'emballe pas**», de Christian ROSSIGNOL, par la compagnie SillyConCarNied de Silly sur Nied, samedi 6 octobre 2018 ;

- «**Jardin poétique**», de et par la compagnie ENZ de Metz, samedi 1^{er} décembre 2018.

FÊTE PATRONALE

Repas dansant le samedi 3 et le dimanche 4 novembre. Les traditionnelles moules-frites et les huîtres garnies ont encore une fois été très appréciées. DJ F'EST a animé la soirée jusque tard dans la nuit le samedi. Les forains étaient à nouveau présents avec leurs manèges. Le public, cette année, n'a pas été attiré par la soirée du dimanche. Peut-être la formule doit-elle être réfléchi différemment ?



PARTICIPATION AU FESTIVAL DE CONTES ET LÉGENDES EN PAYS DE NIED

Dans le cadre du XXII^e Festival de contes et légendes organisé par le Comité du Pays de Nied, un spectacle a eu lieu à la salle polyvalente en partenariat avec la MJC : «**Tanuki et Kitsuné**», avec Fred DUVAUD, le samedi 27 octobre 2018.

ACTIVITES DE LA MJC

LES ACTIVITES DE LA MJC

CONTACT : Céline Louis : 06.88.50.88.31 – celine.vecrigner@gmail.com

Juliette Fouligny : juliette.fouligny7@orange.fr

Facebook : mjcvolmerangelesboulay

» Gymnastique volontaire

Les cours de gymnastique volontaire sont assurés les jeudis soir de 18 h 15 à 19 h 15 par Géraldine GAMMELLA. Nous sommes associés à la MJC de Condé-Northen pour cette activité mais les cours ont lieu à la salle polyvalente de Volmerange.

» Atelier théâtre

Les séances se tiennent les mercredis, en fin d'après-midi, pour les enfants et adolescents. Cet atelier est encadré par M^{me} Nathalie ZANINI, absente de septembre à décembre 2018 et remplacée par Juliette FOULIGNY. L'atelier théâtre a fait ses deux représentations annuelles, aboutissement d'une année de travail, le samedi 23 juin 2018, l'une l'après-midi et l'autre le soir.

» Cours de YOGA

Depuis septembre 2015, des cours de yoga, plus précisément de Hathayoga, ont lieu tous les lundis soir, de 19h à 20h30, à la salle polyvalente. Ces cours, très suivis, sont encadrés par Michèle THIRY.

» Cours de guitare

Des cours de guitare pour enfants et adultes sont assurés à la salle des associations par Dominique BRIGLIO les lundis, mardis et vendredis, selon les possibilités et l'emploi du temps des élèves.

» Club Ados

Tous les vendredis soirs de 19h à 21h, les ados de la sixième à la terminale sont invités à se retrouver au péricolaire. L'encadrement est assuré par Emilie



» fête patronale préparée par les ados



» Escape game pour les ados

LECOINTRE, animatrice, assistée alternativement par Anne BOUCHE et Céline LOUIS, animatrices également. Emilie aide les jeunes à réaliser leurs projets (sorties, créations, ...). Afin de réunir des fonds leur permettant de concrétiser leurs projets, les ados organisent des actions (vente de gâteaux de Noël, de tickets de tombola, ...) et aident les associations du village sur leurs événements contre une participation financière. Par exemple en 2018, ils ont aidé le football club à peindre l'extérieur du club house et la MJC lors de la chasse aux œufs de Pâques et la fête patronale. Leur aide est grandement appréciée et nous les en remercions.

LA CHASSE AU «GASPI» AU PÉRISCOLAIRE

Les enfants sont impliqués dans le projet d'autonomie, du vivre ensemble et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis la réalisation d'un composteur dans le jardin pédagogique en partenariat avec l'école, tous les midis les enfants font le tri !

Franck LAUER de la société OrgaNéo est venu faire le suivi du tri et a expliqué aux enfants et adultes, comment gérer le compost. Il a félicité les enfants car le premier bac a produit un terreau mûr et de qualité. Grâce au PEDT (Projet Éducatif Territorial) mis en place avec l'école et le péricolaire, les actions se veulent communes, réfléchies et en prolongement du temps scolaire. Par exemple, la pesée des déchets est effectuée conjointement durant le temps de classe et les temps éducatifs du péricolaire. Il en est de même pour l'exploitation du jardin pédagogique.



Objectifs pour chaque projet

- **Projet 1 :** définir le gaspillage alimentaire. Amener les enfants de l'école à définir le gaspillage alimentaire et à en prendre conscience ;
- **Projet 2 :** sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Sensibiliser les enfants aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire ;
- **Projet 3 :** lutter contre le gaspillage alimentaire. Réduire au maximum le gaspillage alimentaire ;
- **Projet 4 :** sensibiliser les enfants aux enjeux du gaspillage de l'eau. Sensibiliser les enfants quant aux effets de leurs actions individuelles et collectives ; Acquérir et exécuter des gestes éco-citoyens au quotidien pour économiser l'eau.



» Chasse aux œufs



ACTIVITÉS DU CENTRE-AÉRÉ

Du 9 au 13 avril 2018, s'est déroulé le centre aéré de printemps sous des tendances plutôt sportives

35 enfants, âgés de 3 à 12 ans, ont enfilé leurs baskets et leurs tenues de sport pour tester différentes disciplines : rugby, volleyball, base-ball, handball. Le Club d'escrime de Boulay est venu nous présenter leur sport, les plus grands ont expérimenté le fleuret. Avec la participation du Football Club de Volmerange, nous avons organisé un tournoi de foot. La semaine s'est terminée par une belle course d'orientation.



Initiation à l'escrime



Festival de la Marelle



Accrobranche



Février 2018, les animaux en hiver

Du 9 au 27 juillet 2018, le centre aéré d'été était placé sous le thème du Bricolage et de l'Art.

63 enfants, âgés de 3 à 12 ans, ont porté leurs bleus de travail et/ou leurs costumes de spectacle pour laisser aller leur imagination. Une visite au festival de la Marelle a permis à nos comédiens en herbe de profiter de spectacles jeunes publics des Arts Vivants. Les petits bricoleurs du centre aéré se sont épanouis en confectionnant des objets à roulettes en collaboration avec les ados du Club Ados. Les plus courageux les auront testés lors d'une rencontre inter MJC «Les Choz à Roulettes» à Boulay. Les petits chanteurs ont participé à un opéra «Le petit poucet», créé et orchestré par Jean-François JUNG à l'occasion des «Volmerangeades». Pour le plus grand plaisir de tous, des matinées à la piscine de Boulay ont permis aux enfants de se rafraîchir. Les plus grands ont été ravis de participer à une matinée Pêche avec Patrick TUTIN. Pour finir, les enfants ont dépensé ce qui leur restait en énergie au parc de loisirs et d'attractions de Pokeyland.



Halloween en octobre 2018

MARCHÉ SOLIDAIRE



L'année 2018
quelques chiffres...

Nombre de membres potentiels } 883
(647 en 2017)

Producteurs locaux } 16

Volume des ventes pour la période } 69 567,44 €
(55 487,10 € en 2017)

Panier moyen } 55,47 €
(56,70 € en 2017)

Nombre de clients par distribution } 42
(49 en 2017)



Agenda des futures distributions :
19 mars
2 avril / 16 avril...

La commune de Volmerange avait initié en novembre 2016 la création d'un marché solidaire pour soutenir les producteurs locaux, en promouvant leurs savoir-faire et nos territoires, en permettant la rencontre entre consommateurs et producteurs dans le cadre de circuits courts.

A ce jour, le Syndicat des Arboriculteurs de la commune avec Yves et Valérie JONQUARD, en partenariat avec la mairie et l'entreprise solidaire «LA RUCHE QUI DIT OUI !» organisent une distribution des produits locaux tous les quinze jours, le mardi de 18 h à 19 h à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay, en alternant une distribution avec l'ensemble des producteurs et une distribution avec cinq producteurs (viandes, légumes, pains et laitages).



Principe d'inscription et de distribution :

Les consommateurs, après s'être inscrits, sans engagement à la clé, sur le site de «LA RUCHE QUI DIT OUI !» (www.laruchequiditoui.fr), «Ruche de Volmerange-lès-Boulay», commandent et paient en ligne les produits souhaités jusqu'à 48 heures avant la distribution. Les produits sont récupérés auprès des producteurs et du responsable de la ruche le jour de la distribution.

Lors des «grandes» distributions, le bar des bourdons s'ouvre pour vous offrir différentes dégustations au fil des saisons.

FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE



Président du Club : Claude DESVIGNES

Equipe A : Entraîneur Julien BEURTON ;
délégué Maxime ZAJACZKOWSKI
Accès au championnat Régional 3 du
Grand Est, un niveau rarement atteint
par les clubs de même calibre



Equipe B :
Entraîneur Anthony DOHR ;
délégués Daniel CHEVALLIER
et Nasser BENSOUILLAH

L'école de football est sous
la direction de Claude Allègre
et jumelée avec
Courcelles-Chaussy.



U15 : Entraîneurs
Fabrice PIANT et Christian JACOB
Champion phase automne
et accède à la promotion A
printemps



U13 : Entraîneur Guillaume BOUHORE ;
délégué président Claude DESVIGNES
Termine 2^e de la phase automne
et accède à la promotion A printemps

FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE

U11 : Encadrement
président
Courcelles Chaussy
J.C. MAGUIN



U9 : Entraîneur
Michael TUPINIER ;
délégué Christel BENTZ



U6 : Entraîneur Lorenzo LUTZ ;
encadrement Fred GUERRIERO et
Jean-Sébastien AUBRUN



Arbre de Noël du FC Volmerange



Transformation du terrain en version synthétique



Grande lessive dans les vestiaires de la section football : les douches ont été désinfectées et les vestiaires et le club house repeints



SYNDICAT ARBORICOLE

La saison de récolte de 2018 qui s'étend du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 n'a pas été exceptionnelle en raison du gel tardif au printemps 2018. Pourtant, la transformation des fruits en eau de vie ou en jus de pomme était en progression et a presque atteint le niveau d'une année «moyenne».

L'atelier de jus de pomme

Au cours des mois d'octobre et novembre 2018, l'équipe de bénévoles a assuré 28 journées à l'atelier de jus de pomme pour une production de 49 268 litres (25 000 litres seulement pour la saison 2017/2018), soit une moyenne journalière de 1 760 litres. Ajoutons à ce nombre 2 879 litres de simple pressage pour les membres qui élaborent du cidre et la vente de 13 499 bouteilles neuves et près de 100 caisses.

314 membres ont cotisé au syndicat pour l'atelier de jus de pomme en octobre et novembre. D'autre part, les écoles et associations locales bénéficient d'une prestation gratuite (1 500 litres non comptabilisés). L'ensemble constitue une recette de 41 953 €, dont 1 884 € de cotisation. Le bilan présenté à la prochaine Assemblée Générale fera état des dépenses : électricité, eau, fournitures, réparations, repas et indemnisation des bénévoles (5 € par demi-journée de présence). On peut estimer ces dépenses à 30 000 € environ au 31 janvier.



Les réservations se font par téléphone
au 07 82 59 02 77

de préférence 10 jours avant la date prévue,
en précisant au plus juste la masse de pommes
à transformer afin de permettre un bon
fonctionnement de l'atelier.



Bonne année à tous, vous qui aimez les arbres et la nature, en 2019 et pour les décennies à venir.



SYNDICAT ARBORICOLE

La distillerie

Heureusement que le Syndicat compte, parmi ses centaines de membres, bon nombre de propriétaires d'arbres non-volmerangeois qui n'ont pas souffert des conditions météo, désastreuses en vallée de Nied. Ils habitent des

régions plus épargnées et ont permis ainsi à notre structure de fonctionner de façon convenable, même en année difficile comme l'était la saison 2017/2018.

Au final, 10 020 litres de mirabelle, 7 480 litres de poire, 1 640 litres de pomme, 820 litres de cidre, 460 litres de quetsche, 860 litres de prune, 1 530 litres de cerise, 320 litres de raisin, 490 litres de marc et 380 litres d'autres baies et fruits (fraise, pêche, nèfles) ont tout de même été distillés cette saison, soit un peu plus que l'an passé. Les opérations de distillation ont eu lieu en deux étapes : du 7 octobre 2017 au 9 février 2018 pour la distillation des fruits d'automne, puis du 20 au 31 août majoritairement pour les fruits de printemps. La production se situe à quelques 780 litres d'alcool pur, engendrant une recette fiscale de l'ordre de 7 000 € pour le Trésor Public !

La saison 2018/2019 s'annonce beaucoup plus productive pour la distillerie, comme elle l'a été en jus de pomme. Du 10 octobre au 31 décembre 2018, 165 déclarations ont été établies et le calendrier de réservation est complet jusqu'à fin mars 2019. La campagne prendra fin vers Pâques, et beaucoup de dates sont déjà réservées.



Toute personne désirant prendre part aux activités du Syndicat (bénévole à la distillerie, au jus de pomme, dans la vigne, ou candidat pour un stage de formation à la taille des arbres) est priée de se faire connaître auprès de Gérard VECRIGNER, Patrick TUTIN ou Jean-Marie BLANC



Permanences pour les inscriptions
samedi après-midi
de 13 h 30 à 15 h 30
de début octobre à fin décembre
dans l'ancienne école près de la mairie.



VOLMERANGE EN IMAGES...



» Mai :
Fête des voisins

Le beau temps était encore présent cette année pour accompagner la fête des voisins dans la rue du Pré du Vieux Moulin à VOLMERANGE.

Elle a été l'occasion de se retrouver autour d'une bonne table. Un bel exemple de convivialité et de bonne humeur.



» Février :
Repas des aînés



» Décembre :
Visite de Saint-Nicolas



VOLMERANGE EN IMAGES...



» Décembre :
Spectacle de Noël



» Mai 2018 :
petite remontée
dans le temps



» Remise du drapeau
de Volmerange



» Décembre :
Spectacle de clown

GROUPE SCOLAIRE «LE PATUREL»

A la rentrée de septembre 2018, l'école «Le Pâatural» comptait 102 enfants.



Classe de M^{me} MARCHAL, PS / MS avec 28 enfants



Classe de M^{me} RENARD, GS / CP avec 20 enfants



Classe de M^{me} LOSSON CE2 / CM2 avec 18 enfants



Classe de M^{mes} DUHAL / WEBER CP / CE1 avec 18 enfants



Classe de M^{mes} GETTE / WEBER, CM1 / CM2 avec 18 enfants

La municipalité de VOLMERANGE alloue la somme de 4000 € à l'école pour le matériel périssable ou non. La commune participe aussi aux frais engagés lors des voyages scolaires à hauteur de 12 € par enfant.

Les parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole sont :

Julien BRETNACHER, Céline LOUIS, Christelle ALBERT, Laëtitia HUSSON, Céline BURGER, Fanny CAILLET et Violaine Busetto.

Ils ont organisé une vente de fleurs de Noël au profit de la coopérative scolaire.

GROUPE SCOLAIRE «LE PATUREL»

Activités de l'année scolaire 2018/2019

Depuis septembre 2018, l'école a participé à diverses activités :

- **Présentation des trois familles d'instruments** par les professeurs de l'école de musique de Boulay dans notre jardin pédagogique de la PS au CM2 ;
- **Visite de l'atelier jus de pomme** avec l'association des Arboriculteurs pour les classes de GS, CP, CM1, CM2 ;



Présentation des familles d'instruments

- **Spectacle à Varize** dans le cadre du Festival de Contes et Légendes en Pays de Nied «**Du lac aux étoiles**» d'Innocent YAPI pour les élèves du CP au CM2 et spectacle à Volmerange «**Des contes épicés : Garam Masala**» de Léa pour les classes de Mmes MARCHAL et RENARD ;

- **Spectacle scolaire de Noël «La sorcière au nez de fer»** d'Olivier NOACK financé par la Communauté de Communes du Pays Boulageois et de la Houve pour les enfants du CP au CM2 ;



Visite de l'atelier de jus de pomme



Spectacle offert aux enfants par la CCHPB



- **Poursuite du projet Organéo sur le gaspillage alimentaire** et fonctionnement de nos deux bacs à compost ; puis participation au concours « Ma cantine sans gaspi ». TV Mosaïk fera un reportage sur la gestion de nos déchets, ce reportage court sera diffusé lors d'un JT et sur les TV locales, leur site internet, la chaîne YouTube et leur page Facebook ;

GROUPE SCOLAIRE «LE PATURAL»



» Mise en place du second bac à compost



» Permis d'internet



» La dictée d'Ela

- **Action solidaire avec la dictée d'ELA** qui a été lue par Monsieur VECRIGNER, Maire Honoraire, à tous les enfants de CM1 / CM2 et une collecte de dons a été effectuée.



» Activité pour les classes de PS / MS

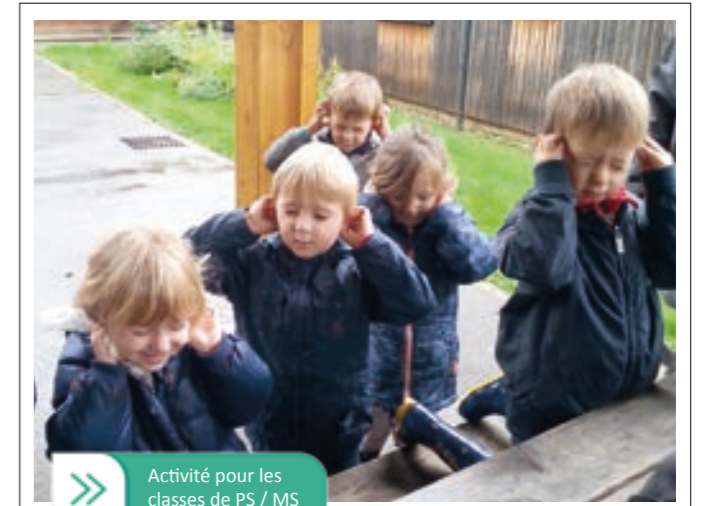


» Hygiène alimentaire et fabrication du pain

GROUPE SCOLAIRE «LE PATURAL»



» Activité pour les classes de PS / MS



» Activité pour les classes de PS / MS



» Activité pour les classes de PS / MS

Projets scolaires en 2019...

- **Spectacle «Soup'àlapatate»** financé conjointement par les parents d'élèves, la MJC de Volmerange et la coopérative scolaire pour tous les élèves de l'élémentaire. Ce spectacle fait l'éloge des légumes mais surtout nous emmène à une époque où la patate valait de l'or ;



» Remise du drapeau à la jeunesse de Volmerange



- Le Président de l'Union Nationale des Combattants de Vigy est intervenu le jeudi 24 janvier 2019 en **Instruction Civique et Morale dans les classes du CP au CM2**. Le président de la Fédération de l'UNC de Moselle a ensuite remis, lors d'une cérémonie officielle, le drapeau de Volmerange avec son blason et son flochage «A la jeunesse de Volmerange» en présence de porte-drapeaux et élus locaux. Trois porte-drapeaux seront choisis parmi les enfants de l'école pour représenter Volmerange lors de cérémonies officielles ;

GROUPE SCOLAIRE «LE PATURAL»



» Visite des correspondants allemands

- Ecriture d'un album de jeunesse avec deux autres classes de la circonscription de Boulay. La classe de M^{mes} DUHAL / WEBER écrira un conte de janvier à mars avec l'aide de l'auteure Marie ZIMMER et Claire PELLOZZATO, illustratrice ;

Ce livre sera édité et vendu lors du salon «Boulay Bouqu'in de Boulay» en juin 2019 ;

- Les classes de M^{mes} GETTE et LOSSON participeront au comité «Jeunes lecteurs» dans le cadre du salon «Boulay Bouqu'in». Les élèves joueront le rôle d'éditeur pour trois manuscrits et devront élire celui qui les a le plus séduit, et ce dernier sera publié ;

- Spectacle à Metz «Pierre et le loup» le jeudi 7 mars pour les classes de M^{mes} MARCHAL et DUHAL ;

- Rencontre USEP «Chante et danse» le mardi 30 avril à la salle polyvalente de VOLMERANGE pour toute notre école ;

- Rencontre avec nos correspondants allemands : accueil le lundi 25 mars de nos amis allemands à VOLMERANGE puis visite le lundi 13 mai à SCHMELZ (Sarre) pour tous les élèves de CM1 / CM2 ;

- Participation au concours SYDEME et visite de leur site de tri à MORSBACH les jeudis 14 et 28 mars pour tous les CE2 / CM1 / CM2 ;

- Participation au concours «Le cadre de vie idéal» organisé par le CAUE 57. Les enfants du CP au CM2 vont construire collectivement une maquette en éco-matériaux en imaginant un quartier idéal de leur village.



» Photo de groupe

GROUPE SCOLAIRE «LE PATURAL»

Le jardin pédagogique

Jardin partagé lors des vacances estivales.
Le jardin pédagogique de l'école sera mis à la disposition des familles durant les mois de juillet et août 2019. Parents et enfants entretiendront le jardin et récolteront les légumes et fruits de nos 6 bandes potagères. Un grand merci aux familles pour leur travail collaboratif.



DU CÔTÉ DE LA CCHPB

La CCHPB en 2018

à VOLMERANGE-LES-BOULAY

Spectacle de l'école de musique et de danse

Pour la 5^e année consécutive, la commune de VOLMERANGE a accueilli le 24 mars 2018, les élèves de l'École de Musique et de Danse de la CCHPB pour un spectacle de deux heures. Cette année, certains professeurs se sont improvisés auteurs et ont composé quelques musiques pour l'occasion. La classe de guitares de Lionel GOURJANDE a été particulièrement appréciée par le public, venu nombreux, en interprétant notamment «Believer» de Imagine Dragons et «Rolling in the Deep» de Adèle.

La classe de technique vocale et les chorales, jeunes et adultes, ont permis d'associer la voix aux instruments complétant ainsi le spectacle.

Cette année encore, la danse s'est invitée au concert grâce à la classe de danse Orientale de Esméralda qui a proposé une pièce tout en douceur.

Les cuivres ont particulièrement mis de l'ambiance avec «I will survive».

La soirée a enchanté petits et grands.

La Présidente et l'ensemble du comité ont chaleureusement remercié la commune, par l'intermédiaire de son représentant M. Jean-Claude BRETNAHER, pour son accueil. Un RDV est déjà pris pour 2019 !



29 et 30 juin 2019 : bientôt une dixième édition pour Boulay Bouq'In !

Notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas. Afin de célébrer cet événement, vous y retrouverez tous les ingrédients qui font son succès : 110 auteurs venus de tous horizons, des concerts, des spectacles de rue...

Pour cette année, nous travaillons de façon encore plus importante avec les scolaires de la CCHPB qui participent à 3 projets littéraires en lien avec le salon : la création d'un livre avec un auteur et un illustrateur professionnel pour 3 classes de CP-CE1, la participation à un jury de relecture d'une sélection d'ouvrages pour 6 classes de CM2 et enfin l'attribution pour la 9^{ème} fois du Prix Jeunesse de la Houve et du Pays Boulageois pour 13 classes.



DU CÔTÉ DE LA CCHPB

Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En juin dernier, les élus de la CCHPB ont voté le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes. Il permet de définir les règles d'utilisation des sols, le périmètre des zones constructibles et les règles de construction dans le respect du droit de l'urbanisme. Il remplacera à terme les documents existants sur les 37 communes (cartes communales et plans locaux d'urbanisme).

Les élus ont fait le choix de travailler ensemble sur l'ensemble de notre territoire

Le développement du logement est aujourd'hui de plus en plus encadré pour limiter la consommation foncière et préserver les milieux naturels.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de répartir ensemble les possibilités d'extension offertes aux 37 communes, pour sortir de la logique du premier arrivé premier servi et garantir le développement homogène du territoire

Les habitudes de vie des habitants ne se bornent plus aux limites communales. Par conséquent, les réflexions sur les thèmes de l'environnement, de la mobilité, de l'habitat seront menées ensemble.

L'élaboration du PLUi est prévue sur 5 ans et une large concertation est organisée : les conseillers municipaux sont associés aux groupes de travail, des registres et une adresse courriel (plui@cchpb.net) ont été mis en place pour recueillir les questions des habitants avant les phases officielles d'enquête publique...



Ce choix de travailler ensemble permettra de mutualiser et de réaliser des économies d'échelle, avec 1 seul PLUi à la place de 37 documents communaux.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

en 2019... à Volmerange-lès-Boulay

- 16 mars Soirée carnaval organisée par les parents du Conseil d'Ecole, salle polyvalente ;
- 23 mars Soirée théâtrale organisée par la MJC, salle polyvalente ;
- 22 avril Chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de VOLMERANGE organisée par la MJC en collaboration avec les ados et la Commune, salle polyvalente ;
- 25 et 26 mai Fête de l'école «Le Pâtural» et du périscolaire, salle polyvalente ;
- 1 juin Soirée flamms organisée par le Conseil de Fabrique, salle polyvalente ;
- 22 juin Feu de la Saint Jean organisé par le Football Club de VOLMERANGE, à côté de la distillerie ;
- 29 et 30 juin L'atelier Théâtre ados de VOLMERANGE fera ses représentations, salle polyvalente ;
- 6 juillet Fête de la Rivière organisée par la MJC, salle polyvalente et alentours ;
- 28 juillet Brocante organisée par la Confrérie de la Boule, en face de la distillerie ;
- 4 août Challenge VECRIGNER organisé par le Football Club de VOLMERANGE ;
- 15 août Barbecue, ouvert à tous, organisé par le Conseil de Fabrique ;
- 12 octobre Soirée couscous organisée par le Football Club de VOLMERANGE, salle polyvalente ;
- 2 et 3 novembre Fête Patronale organisée par la MJC, salle polyvalente ;
- 17 novembre Bourse aux vêtements organisée par la Confrérie de la Boule, salle polyvalente ;
- 30 novembre Loto organisé par le Football Club de VOLMERANGE, salle polyvalente ;
- 14 décembre Arbre de Noël des enfants du village organisé par la Commune, salle polyvalente.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à 6 reprises : ci-après, nous résumons les principales décisions prises au cours des séances :

FINANCES

Le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le compte administratif 2017 qui présente un excédent de 86 099,28 € en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement de 38 532,21 € ;
- **d'adopter** le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 511 528,07 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 218 902,21 € en recettes et dépenses d'investissement ;
- **de maintenir** les taxes pour 2018 comme suit : taxe d'habitation à 12,96 %, taxe foncière bâti à 13,85 % et taxe foncière non bâti à 47,92 % ;
- **de céder** le véhicule Citroën Berlingo immatriculé BL 796 SQ à M. DEMESTRE BONTY BOUL au prix de 450 € ;
- **d'abonder** les comptes budgétaires afin d'effectuer les écritures comptables de cession :

- Compte 675/042 (dépenses de fonctionnement) ➤ + 3 000 € ;
- Compte 7761/042 (recettes de fonctionnement) ➤ + 3 000 € ;
- Compte 192/040 (dépenses d'investissement) ➤ + 3 000 € ;
- Compte 21571/040 (recettes d'investissement) ➤ + 3 000 € ;

- **d'effectuer** les transferts de crédits suivants :

- compte 6615 (fonctionnement dépenses) ➤ + 1 000 € ;
- compte 6558 (fonctionnement dépenses) ➤ - 1 000 € ;

- **d'accorder** l'indemnité de conseil à 100 % à M^{me} Zoubida LATRECHE, Comptable du Trésor et ainsi qu'à M^{me} Alexandra BRUCKER, Comptable du Trésor qui a assuré son intérim pendant son absence ;
- **de refacturer** à l'AFR de Volmerange-lès-Boulay les travaux de débroussaillage effectués par la CUMA DU MILLENIUM pour un montant de 1 200 € TTC ;
- **de solliciter** le renouvellement de la ligne de trésorerie de 41 000 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accorder** les subventions suivantes :

- AFAEI (brioches de l'amitié) : 60 € ;
- Football Club de Volmerange-lès-Boulay : 2 500 € ;
- Ligue contre le cancer : 30 € ;
- Prévention routière : 80 € ;
- MJC de Volmerange-lès-boulay : 350 € (animation repas des aînés) ;
250 € (chocolats pour la chasse aux œufs de Pâques) et
200 € (location du matériel pour la fête de Noël des enfants) ;
1000 € (subvention annuelle) ;
- Syndicat des arboriculteurs : 1 125 € ;
- Coopérative scolaire de l'école le Pâtural : 200 € (acquisition drapeau).

26 mai Elections européennes 2019

26
mai

Le 26 mai 2019,
les Français sont
appelés aux urnes
pour élire leurs députés
au Parlement européen.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide :

- **de modifier** les modalités d'achats (procédures et publicités) en fonction des seuils et de la nature de l'achat comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Montant de la Dépense	Description de la procédure	Organisation de la Publicité
De 0 € à 25 000 € HT	Commande directe, sans publicité préalable	Dispense de toutes formalités article 40.1 du Code des marchés
De 25 001 € à 90 000 € HT	Libre choix entre simples factures ou marchés formalisés	Affichage sur la porte de la mairie. Publicité adaptée selon l'importance du marché (demande de 3 ou 5 devis, selon l'importance du marché)
De 90 001 € à 221 000 € HT (fournitures et services)	Procédure adaptée au cas par cas. Choix du titulaire par le pouvoir adjudicateur	Publicité dans un journal d'annonces légales ou au BOAMP
De 90 001 € à 5 548 000 € HT (travaux)	Procédure adaptée au cas par cas. Choix du titulaire par le pouvoir adjudicateur, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et autorisation de signature délivrée par le CM.	Publicité au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales
Au-delà de 221 000 € HT pour les fournitures et services Au-delà de 5 548 000 € HT pour les travaux	Appels d'offres obligatoires	Publicité au BOAMP et au JOUE

- **d'attribuer** les travaux de l'aire de jeux à l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT :

- Montant LOT N°1 ➤ 33 895,00 € HT soit 40 674,00 € TTC
- Montant LOT N°2 ➤ 9 028,50 € HT soit 10 834,20 € TTC

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois telle qu'elle a été votée par la Conseil Communautaire en date du 22 février 2018 ;

Le Maire procède à la présentation du rapport annuel du service d'eau potable 2016 qui a été élaboré par le syndicat intercommunal des eaux de Boulay. Ce rapport est mis à disposition du public.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide :

- **de créer** un Comité Technique commun entre la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, la commune de Volmerange-lès-Boulay et les communes de Boulay, Berviller en Moselle, Dalem, Hargarten aux Mines, Piblangue, Téterchen, Varize-Vaudoncourt et Villing. Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'accepter** les nouvelles conditions tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 à savoir :

- 5.59% pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL ;
- 1.43% pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC) - option choisie : tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire. Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0.14% pour la prestation d'administration du contrat par le centre de gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

IMMOBILIER

Le Conseil Municipal décide :

- **de restituer** la caution de 370 € à M. Rémi MULLER suite à son départ du logement situé 17 Quartier Eglise à Volmerange-lès-Boulay ;
- **de louer** à compter du 1^{er} mars 2018, le logement situé 31B Quartier Nied à M^{me} Marylène FEDERSPIEL, moyennant un loyer mensuel de 452 €. Cette délibération annule et remplace la délibération du 27/11/2017 ;
- **de louer** à compter du 1^{er} mars 2018, le logement situé 17A Quartier Eglise à M^{me} Morgane MULLER, moyennant un loyer mensuel de 363 € ;
- **de louer** à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 9 ans les parcelles cadastrées section 6 n°28A de 1ha 54a 55ca en GRASS et section 6 n°26 de 0ha 93a 83ca en GRASS à l'EARL LES LISERONS à raison de 3 quintaux l'hectare ;
- **de louer** à compter du 1^{er} novembre 2018, les parcelles cadastrées A11, A12 et A13 SECTION 6 n°22 en GRASS d'une superficie totale de 16 ares, à M. Charles BASSOMPIERRE à raison de 3 kg l'are. Ces parcelles étaient précédemment louées à M. Alain BLANC.

ACCUEIL PERISCOLAIRE et ECOLE

Le Conseil Municipal décide :

- **de ne pas solliciter** de dérogation pour le retour à la semaine d'enseignement à 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires au renouvellement du contrat CAF pour la période 2018-2021 ;
- **de fixer** les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2017/2018 : voir p. 33 (BILAN DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2017/2018)
- **d'accepter** les devis des intervenants pour les activités suivantes :

- atelier éveil corporel : 29,50 € de l'heure + cotisation annuelle d'adhésion de 100 € ;
 - atelier théâtre : 48 € de l'heure. Les séances ont débuté en janvier et finiront en juin 2019 ;
 - atelier écriture : 50 € de l'heure ;
 - atelier poterie : 45 € de l'heure ;
 - jeux d'échecs : 35 € de l'heure.
- Les frais kilométriques ainsi que les frais d'achat de produit sont en sus. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions d'animation.

- **d'approuver** le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire : voir p. 34 à 37 (REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE).

DIVERS

Le Conseil Municipal décide :

- **de reconduire** le balayage des rues pour 2018 auprès de la société SUEZ, selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|---|
| • Balayage de la zone 1 (à réaliser tous les 2 mois) ; | • Balayage de la zone 2 (à réaliser tous les 4 mois) ; |
| • Forfait balayage : 138 € par passage ; | • Forfait balayage : 230 € par passage ; |
| • Forfait traitement (TGAP incluse) : 126 € par passage ; | • Forfait traitement (TGAP incluse) : 150 € par passage ; |

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54 (Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle) ;

- **d'autoriser** le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;

- **d'autoriser** le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données ; M. Patrick TUTIN, conseiller municipal expose les différents problèmes rencontrés par les habitants du Bas Quartier suite à la nouvelle numérotation des rues (signalétique, nom « Quartier », ...). Le Conseil Municipal va étudier le problème et proposer des solutions.

BILAN DU FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2017-2018

Le montant total des frais de fonctionnement de l'école et du périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 239 717 € et se décompose comme suit :

ECOLE MATERNELLE :

- Total des frais : 66 633 € (62 040 € en 2016/2017) dont charges de personnel communal : 51 069 € ;
- Prix de revient par enfant (47 inscrits) : 1 417,72 € (1 320 € en 2016/2017).

ECOLE ELEMENTAIRE :

- Total des frais : 26 752 € (23 616 € en 2016/2017) dont charges de personnel communal: 7 523 € ;
- Prix de revient par enfant (66 inscrits) : 405,33 € (363,32 € en 2016/2017).

PERISCOLAIRE :

- Total des frais : 146 332 € (141 308 € en 2016/2017) dont charges de personnel : 93 357 € ;
- Nombre d'heures de présence des enfants : 21 013 h (18 569 h en 2016/2017) ;

Recettes :

Participation des familles :	54 953 € (48 331 € en 2016/2017) ;
Participation de la CAF :	38 019 € (47 345 € en 2016/2017) ;
Participation des communes :	53 360 € (45 631 € en 2016/2017) ;
A charge des communes :	2,5393 € de l'heure.

Ces frais sont répartis au prorata des heures de présence des enfants par commune.

BILAN DES PARTICIPATIONS PAR COMMUNE :

Frais de fonctionnement 2017/2018 et avance frais de fonctionnement école maternelle 2018/2019 (pour CHARLEVILLE et HINCKANGE) :

▶ commune de CHARLEVILLE SOUS BOIS :	28 029,26 €
▶ commune de HINCKANGE :	29 195,93 €
▶ commune de GUINKIRCHEN :	1 417,72 €
▶ commune de HELSTROFF (SIVOS DES SAULES) :	2 633,71 €
▶ commune de MOMERSTROFF :	1 823,05 €
▶ commune de BOULAY :	1 823,05 €
▶ commune de EBLANGE :	1 417,72 €
▶ commune de NIEDERVISSE :	1 823,05 €
▶ commune de VOLMERANGE-LES-BOULAY :	80 432,26 €



PÉRISCOLAIRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION :

- 1 — Le dossier d'inscription complet (fiches renseignées, avis d'imposition ou de non imposition, fiche sanitaire...) devra être signé obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant ;
- 2 — Des dossiers vierges sont à disposition en mairie et au périscolaire ;
- 3 — Les parents peuvent inscrire les enfants de manière régulière ou occasionnelle selon leurs besoins. L'inscription devra être faite par écrit. L'inscription régulière est mensuelle ou hebdomadaire. Les inscriptions occasionnelles doivent obligatoirement être faites la veille avant 18 h 00 (le vendredi avant 18 h 00 pour le lundi) ;
- 4 — En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible (tél : 09 67 21 14 50) ;
- 5 — Les repas non décommandés le matin, avant 8 h 30, seront facturés aux familles.

FONCTIONNEMENT :

- ▶ L'accueil périscolaire ainsi que les repas sont organisés dans le local périscolaire, au sein de l'enceinte scolaire ;
- ▶ L'accueil périscolaire est ouvert durant les jours de classe et les mercredis après-midi ;
- ▶ Des centres de loisirs sont également proposés pendant les vacances scolaires (sauf à Noël) et font l'objet d'une information spécifique ;
- ▶ Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2018/2019 ont été fixés par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial calculé au vu de l'avis d'imposition ;

LE TARIF APPLIQUÉ CONCERNE LES PLAGES HORAIRES CI-DESSOUS

- de 7 h 00 à 7 h 30 (1/2 h),
- de 7 h 30 à 8 h 20 (1 h),
- de 12 h 00 à 13 h 20 (1 h),
- de 15 h 15 à 16 h 00,
- de 16 h 00 à 16 h 30 (1/2 h - goûter),
- de 16 h 30 à 17 h 30 (1 h - activités) et
- de 17 h 30 à 18 h (1/2 h - départs échelonnés).

Toute période entamée est due. Le mercredi, le tarif horaire est appliqué de 12 h 00 à 18 h 00 si le public est suffisant.

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi, après l'école et le mercredi après la classe (si les demandes sont suffisantes) ;
- Développer les loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié dans le cadre des A.L. (Accueils de Loisirs) ;
- Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.

PUBLIC CONCERNÉ

- L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés âgés de plus de 3 ans ;
- Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle) ne sont pas admis à l'accueil périscolaire.



PÉRISCOLAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES (sous réserve de modifications)

Les parents (ou la personne autorisée) veillent à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues lors de l'inscription.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7 h 00 – 8 h 20	Accueil des enfants de maternelle et élémentaire de VOLMERANGE, HINCKANGE et CHARLEVILLE déposés par leurs parents ;
7 h 50	Départ de l'autocar pour le ramassage des élèves de maternelle de HINCKANGE et CHARLEVILLE ainsi que des élémentaires de CHARLEVILLE (accompagnement assuré) ;
8 h 30	Arrivée du bus et début des cours ;
12 h 00	Prise en charge des enfants de l'école de VOLMERANGE par le personnel communal ;
12 h 05 – 13 h 20	Repas et détente ;
13 h 20	Relais surveillance personnel communal / enseignantes dans la cour ;
15 h 15	Début des activités relatives aux nouveaux rythmes scolaires. Sortie des élèves ne participant ni aux activités, ni au périscolaire ;
16 h 00	Prise en charge des enfants à la sortie de l'école de VOLMERANGE. Départ du bus assurant le retour des élèves de maternelle et élémentaire dans leur famille (accompagnement assuré) ;
16 h 00 – 16 h 30	Goûter et détente ;
16 h 30 – 17 h 30	Activités ;
17 h 30 – 18 h 00	Départ échelonné des enfants.

Mercredi

7 h 30 – 8 h 40	Accueil ;
11 h 50 – 14 h 00	Repas et détente ;
14 h 00 – 17 h 00	Activités éducatives et de loisirs ;
17 h 00 – 18 h 00	Départ échelonné des enfants. Ceux qui y sont autorisés pourront rentrer seuls, les autres rentreront avec la personne désignée au préalable.

TARIFS

■ Remise de 20% pour le 2^{ème} enfant (10% supplémentaires pour les suivants) ;

■ Le quotient familial est calculé au vu des avis d'imposition fournis, prenant en compte l'ensemble des revenus, y compris ceux perçus à l'étranger.

Calcul de votre quotient familial

1 — Totaliser vos revenus annuels sans aucune déduction : revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non imposition ;

2 — Diviser par le nombre de parts (qui figure sur le même avis) ;

3 — Diviser par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel.

■ Le tarif du repas pour l'année 2018-2019 est fixé à prix coûtant pour les élémentaires comme pour les maternelles, soit 4,10 € ;

■ Le petit-déjeuner et le goûter sont facturés 0,50 € ;

■ La participation des familles pour l'accueil du matin et de la fin d'après-midi, ainsi que l'encadrement du repas, est fixée en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous ;

■ Pour les familles domiciliées à Hinckange qui ont obtenu une dérogation afin que leur(s) enfant(s) fréquente(nt) l'école élémentaire «le Pâtural», le tarif ci-dessous sera appliqué en fonction du quotient familial (la commune de Hinckange ne souhaitant plus participer aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire pour ces enfants), **tarifs en bleu**.

Quotient familial	Tarifs appliqués
Moins de 700 €	1,00 € / 3,20 €
De 700 € à 1 000 €	1,20 € / 3,40 €
De 1 000 € à 1 300 €	1,40 € / 3,60 €
Au-delà de 1 300 €	1,60 € / 3,80 €
Occasionnels	1,60 €

PÉRISCOLAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RELATIONS ET MODALITES

La Directrice, M^{me} Juliette FOULIGNY-ERDOGAN, est chargée du bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. Elle veille à la réalisation du projet pédagogique qui s'intègre au projet éducatif de la MJC. Elle se tient à l'écoute des parents qui peuvent consulter ces projets. Tout problème de dysfonctionnement de l'accueil périscolaire est à signaler à la Directrice qui prendra, le cas échéant, les dispositions nécessaires. Conformément aux modalités de sanctions qu'elle est chargée d'établir (approuvées annuellement par la Mairie et communiquées aux parents), elle-même ou sa remplaçante sont seules chargées de les appliquer au cas où le comportement de l'enfant le justifie.

Respect du règlement :

l'enfant doit respecter les locaux, le personnel et n'apporte aucun objet précieux ou dangereux. Le personnel ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions peuvent être prises (avertissement, exclusion).

Absences du matin, du soir et du mercredi : les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, en tout état de cause avant la plage horaire prévue. En cas d'absence non signalée dans les délais, les heures d'accueil, même non réalisées, sont facturées aux familles.

Absences au repas de midi : les délais relatifs à la commande de repas nous contraignent à facturer tout repas non décommandé le matin même avant 8 h 30. En cas d'absence non signalée dans les délais, l'heure de repas (même non réalisée) et le repas lui-même sont facturés aux familles.

Les devoirs scolaires : l'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. Toutefois, ce dernier peut les effectuer s'il le désire, en dehors du temps des activités.

Dispositions médicales : les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à mettre en œuvre par l'intermédiaire de l'équipe d'animation.

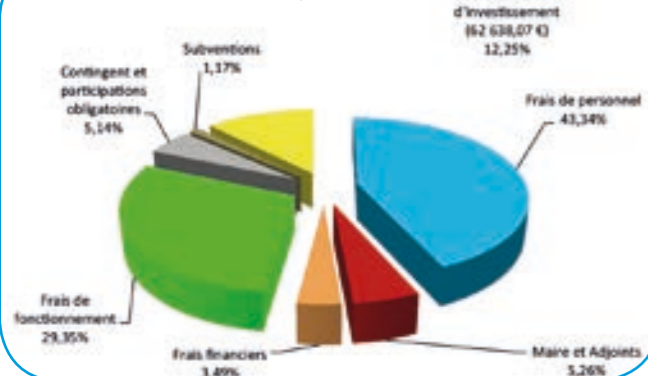
LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	Tarifs (* selon quotient familial)
Accueil de 7 h 00 à 7 h 30	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ou 1,90 €)*
Accueil de 7 h 30 à 8 h 20 (y.c. transport périscolaire)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ou 3,80 €)*
Midi de 12 h 00 à 13 h 20 (encadrement repas, détente)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ou 3,80 €)*
Après-midi de 15 h 15 à 16 h 00 (pour les enfants pris en charge par le personnel communal)	FORFAIT = 1,00 € FORFAIT = 3,20 €
Après-midi de 15 h 15 à 16 h 00 (pour les enfants participant à une activité avec un intervenant extérieur)	FORFAIT = 1,20 € FORFAIT = 3,40 €
Soir de 16 h 00 à 16 h 30 (accueil - goûter, détente y.c. transport périscolaire)	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ou 1,90 €)*
Soir de 16 h 30 à 17 h 30 (activités)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ou 3,80 €)*
Soir de 17 h 30 à 18 h 00 (accueil - départs échelonnés)	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ou 1,90 €)*

MERCREDI	Tarifs
Accueil de 7 h 30 à 8 h 40 (y.c. transport périscolaire)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ou 3,80 €)*
Midi de 11 h 50 à 14 h 00 (encadrement repas, détente)	(1,50 € ; 1,80 € ; 2,10 € ou 2,40 €)* (4,80 € ; 5,10 € ; 5,40 € ou 5,70 €)*
De 14 h 00 à 17 h 00 (activités) (activité «Atelier écriture» avec intervenant extérieur de 14 h 00 à 16 h 00)	(1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €) de l'heure* (3,20 € ; 3,40 € ; 3,60 € ou 3,80 €) de l'heure* FORFAIT = 2,40 € FORFAIT = 6,80 €
Soir de 17 h 00 à 17 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 00 (accueil - détente et départs échelonnés)	(0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)* la 1/2 heure entamée* (1,60 € ; 1,70 € ; 1,80 € ou 1,90 €)* la 1/2 heure entamée*

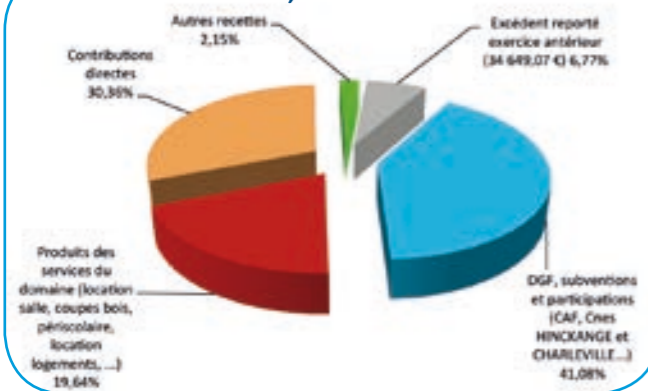
En cas de non production des justificatifs (quotient familial), le tarif maximal est appliqué. Le règlement des sommes dues s'effectue à la réception de la facture par chèque libellé au Trésor Public et est transmis directement par les familles à la Trésorerie de Creutzwald. Le non-paiement des factures fait l'objet de deux rappels mensuels uniquement, puis entraîne une procédure de saisie sur revenus engagée par la Trésorerie de Creutzwald. L'exclusion de l'enfant peut alors être prononcée. Les factures d'un montant inférieur à 30 € ne sont pas émises mensuellement et font l'objet d'un titre de recette cumulé.

BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES = 511 528,07 €



RECETTES = 511 528,07 €



INVESTISSEMENT

DEPENSES : 218 902,21 €

Remboursement caution	0,17%
Remboursement capital emprunt	17,04%
Travaux bâtiments	3,43%
Mobilier urbain, matériel divers	0,91%
Aménagement aire de jeux	22,84%
Fonds concours fibre optique	3,75%
Réfection clocher église	34,26%
Déficit reporté (38 532,21 €)	17,60%

RECETTES : 218 902,21 €

Amendes de police, subventions et participations parlementaires	15,43%
Emprunt	17,83%
Taxe d'aménagement	2,42%
FCTVA	1,78%
Autres recettes	0,43%
Subventions Département	10,00%
Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (51 450,21 €)	23,50%
Virement de la section de fonctionnement (62 638,07 €)	28,61%

FONCTIONNEMENT

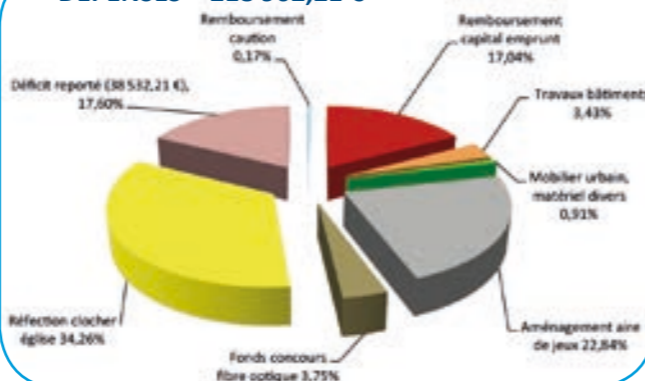
DEPENSES = 511 528,07 €

Frais de personnel	43,34%
Maire et Adjointes	5,26%
Frais financiers	3,49%
Frais de fonctionnement	29,35%
Contingent et participations obligatoires	5,14%
Subventions	1,17%
Virement section d'investissement (62 638,07 €)	12,25%

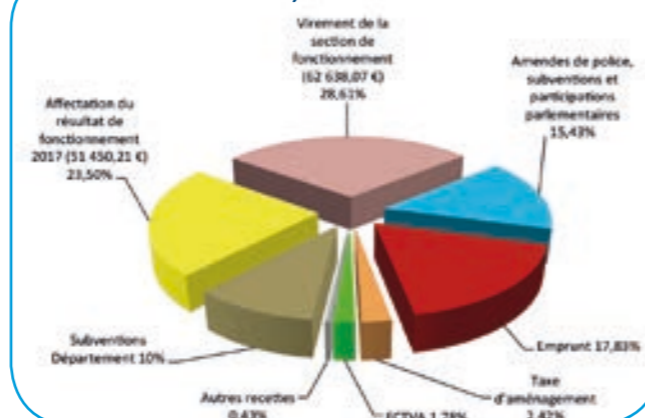
RECETTES : 511 528,07 €

DGF, subventions et participations (CAF, Cnes HINCKANGE et CHARLEVILLE...)	41,08%
Produits des services du domaine (location salle, coupes bois, périscolaire, location logements, ...)	19,64%
Contributions directes	30,36%
Autres recettes	2,15%
Excédent reporté exercice antérieur (34 649,07 €)	6,77%

DEPENSES = 218 902,21 €



RECETTES = 218 902,21 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 440 823,84 €

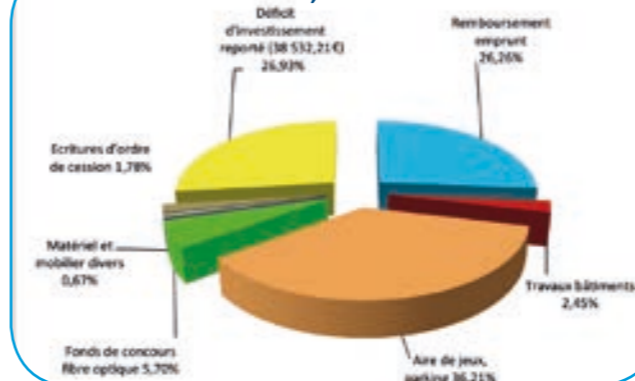
Frais de personnel	49,21%
Maire et Adjointes	6,08%
Frais financiers	4,00%
Frais de fonctionnement	34,01%
Contingent et participations obligatoires	4,68%
Subventions	1,31%
Ecritures d'ordre de cession	0,71%

RECETTES : 517 267,54 €

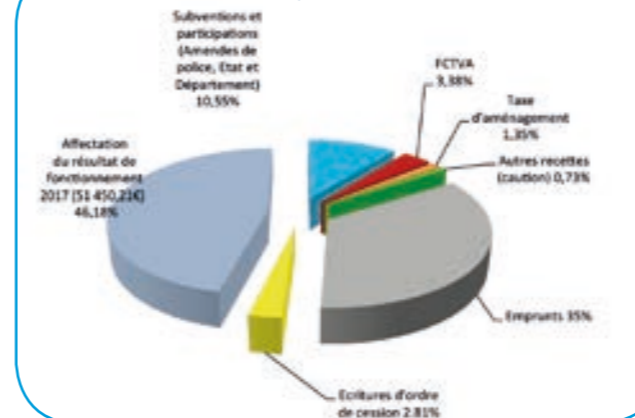
DGF, subventions et participations (CAF, Cnes HINCKANGE et CHARLEVILLE...)	43,22%
Produits des services du domaine (location salle, coupes bois, périscolaire, location logements, ...)	17,82%
Contributions directes	30,80%
Remboursement frais personnel et autres recettes	1,46%
Excédent de fonctionnement reporté (34 649,07 €)	6,70%

LE COMPTE ADMINISTRATIF N'A PAS ENCORE ÉTÉ VOTÉ

DEPENSES = 143 084,32 €



RECETTES = 111 416,42 €



INVESTISSEMENT

DEPENSES : 143 084,32 €

Remboursement emprunt	26,26%
Travaux bâtiments	2,45%
Aire de jeux, parking	36,21%
Fonds de concours fibre optique	5,70%
Matériel et mobilier divers	0,67%
Ecritures d'ordre de cession	1,78%
Déficit d'investissement reporté (38 532,21 €)	26,93%

RECETTES : 111 416,42 €

Subventions et participations (Amendes de police, Etat et Département)	10,55%
FCTVA	3,38%
Taxe d'aménagement	1,35%
Autres recettes (caution)	0,73%
Emprunts	35,00%
Ecriture d'ordre de cession	2,81%
Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (51 450,21 €)	46,18%

LE COMPTE ADMINISTRATIF N'A PAS ENCORE ÉTÉ VOTÉ

SERVICES PUBLICS & ADMINISTRATIFS

TRESOR PUBLIC DE CREUTZWALD	03 87 82 41 08
D.D.E. - U.T.R.....	03 87 78 06 80
O.N.F.....	03 87 79 23 16
LA POSTE.....	3631
ASSAINISSEMENT.....	09 77 42 94 38
Eaux URGENCE.....	09 77 42 94 38
Eaux COMMERCIAL.....	09 77 40 94 38
ENEDIS (E.R.D.F.) INFO INCIDENT.....	09 72 67 50 57
ENEDIS (E.R.D.F.) RACCORDEMENT.....	09 69 32 18 49
G.R.D.F. (URGENCE).....	09 69 36 35 34
ECLAIRAGE PUBLIC.....	03 87 79 18 31
G.R.D.F.....	0 800 47 33 33

DIVERS

«LES LILAS BLANCS» MAISON DE RETRAITE.....	03 87 79 40 50
«VILLA BEAUSOLEIL»	03 72 39 07 07
SOINS A DOMICILE.....	03 87 79 14 96
SMVT.....	03 87 57 32 77
ALLO ACTIF.....	03 87 57 37 75
AMAPA.....	03 87 69 04 13
CLIC DE LA NIED.....	03 87 21 98 87
CENTRE HOSPITALIER DE BOULAY.....	03 87 79 40 00
CENTRE MEDICO SOCIAL.....	03 87 21 98 90
TAXI HUBERT (+ VSL).....	03 87 79 16 94 OU 06 62 07 49 53

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

JAGER-BEAUVEIL - BOULAY.....	03 87 79 25 46
------------------------------	----------------

LES PHARMACIES LOCALES

BOULAY : DELVOT - ZENGLEIN	03 87 79 10 96
BOULAY : CHANSON - SCHOUMACHER	03 87 79 22 17
HAM/VARSBERG : BAUE.....	03 87 93 06 38
CREUTZWALD : HOULLE-LIBOTTE.....	03 87 82 45 75
CREUTZWALD : BRECKELBERG.....	03 87 93 09 05
BOUZONVILLE : HIRTZ-MANSUY.....	03 87 78 33 14
BOUZONVILLE : MANGIN-TALLOT.....	03 87 78 30 30
MERTEN : ANDRE.....	03 87 93 24 51
CREUTZWALD : SAUDER.....	03 87 82 21 08
FALCK : WAGNER.....	03 87 93 16 34
CREUTZWALD : WECK.....	03 87 93 08 48

Pour connaître la pharmacie de garde : 32 37

DENTISTES

DRUI & NEY	03 87 79 26 00
FAEDI.....	03 87 57 74 74
BITTE & FLOER.....	03 87 21 55 51

TOUR DE GARDE DES DENTISTES

Les dentistes assurent un tour de garde
le dimanche de 9h à 12h
Pour connaître le dentiste de garde,
appelez le Centre d'Urgence : Tél. 15

AMBULANCES

AMANN - NIEDERVISSE	03 87 57 33 33
---------------------------	----------------

SAGE FEMME

HENNER.....	09 80 94 25 66
-------------	----------------

VETERINAIRES

LES 4 PATTES	03 87 57 90 83
SARBA.....	03 87 79 15 52

INFIRMIERES ET INFIRMIERS

BOURY / ANGELETTI.....	03 87 55 00 55
BENEDIC / KOCH.....	03 87 57 49 21
NADE / HARTER / HERIN.....	03 87 57 33 32
WEBER.....	03 87 52 08 03
BERTOLOTTI / GIRAUX / HOLZ / SCHMIDT.....	03 87 64 21 68
BOUR.....	06 29 79 44 38
AUBERT	06 17 63 54 24

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

FOUGEROUSSE-BLANCO / BADOUD.....	03 87 79 29 93
OTTO-KRIER / PIERRAT / TONNELIER / SAMEC	03 87 79 28 19
LUKASZ / MACEUSZ / BENIA.....	06 64 18 44 44

OSTEOPATHE

JOACHIM.....	06 87 65 31 36
LEMARCHAND	6 65 13 82 43

MEDECINS / CABINETS

BEYEL / BIRGE / BIEVELEZ / GIRY.....	3 87 57 33 66
BOTTER / EGLOFF.....	03 87 57 31 80
BECKER / NICOLAI	03 87 79 43 10
ZEROUALI	03 87 57 47 50



Besoin d'un médecin en dehors
des heures de garde... APPELEZ :

Médigarde 0820 33 20 20

PEDICURES-PODOLOGUES

M. FRANCK ETIENNE A BOULAY.....	03 87 79 10 51
---------------------------------	----------------

ENSEIGNEMENT

ECOLE PRIMAIRE DE VILMERANGE-LES-BOULAY	03 87 79 14 50
COLLEGE "VICTOR DEMANGE"	03 87 17 94 15
LYCEE PROFESSIONNEL INTERENTREPRISES.....	03 87 79 21 76
INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE.....	03 87 79 13 14

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

CENTRE LIEBAULT.....	03 87 79 35 09
----------------------	----------------

ORTHOPTISTE

RAUCH.....	03 87 78 04 02
------------	----------------

ORTHOPHONISTES

MARTIN.....	03 87 52 60 08
SPACHER.....	03 87 35 08 40
RASS	06 11 83 21 91

SERVICES JURIDIQUES

NOTAIRE : M ^e DAUPHIN.....	03 87 57 38 38
AVOCATS : M ^e MOLINARI.....	03 87 35 00 72
M ^e SEYVE.....	03 87 57 38 88
M ^e ZENTNER.....	03 87 55 16 91
HUISSIER : M ^e WIMMER.....	03 87 79 23 52

POMPES FUNEBRES

SCHAEFFER	03 87 79 13 60
-----------------	----------------

PAGE PRATIQUE

Mairie

7 quartier Eglise
57220 VOLMERANGE-LES-BOULAY
Tél : 03 87 79 26 17
Email : volmerangelesboulay@orange.fr

Permanences de Mairie :

Les lundis de 18 h 00 à 19 h 00

Accueil assuré par le Maire, M. Pierre ALBERT pour toutes questions

Accueil assuré par M. Thierry JENCZAK pour la gestion et la location de la salle

Les mercredis de 18 h 00 à 19 h 00

Accueil assuré par M. Jean-Claude BRETNACHER pour l'environnement et les structures intercommunales

Les vendredis de 19 h 00 à 20 h 00

Accueil assuré par M. Sébastien ROBERT pour les travaux et l'urbanisme

Location de la salle : 3 possibilités de réservation s'offrent à vous :

- Par Internet sur le site de Volmerange : www.volmerangelesboulay.fr
- Par téléphone à la mairie le lundi : 03 87 79 26 17
- A la mairie le lundi de 18 h 00 à 19 h 00.

La location ne sera effective qu'à partir de la signature du contrat de location effectuée en mairie le lundi de 18 h 00 à 19 h 00.

Correspondance du Républicain Lorrain :

M. Jean-Marie BLANC, 56 rue Principale 57220 VOLMERANGE-LES-BOULAY

Email : vitibrun@yahoo.fr

La déchetterie :



Lundi : de 14 h 00 à 18 h 00
Du mardi au vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Samedi : de 09 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Dimanche : de 10 h 00 à 12 h 00

Attention, la barrière sera bloquée 10 minutes avant la fermeture du site (horaires ci-dessus) afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Planning collecte Multiflux jours fériés 2017 :

Report de dates :

- 19 avril 2019 reporté au samedi 20 avril 2019 ;

SERVICES INTERCOMMUNAUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HOUE ET
DU PAYS BOULAGEOIS 03 87 79 52 90
DECHETTERIE BOULAY 06 72 18 06 21
PISCINE 03 87 79 17 97
R.A.M. 03 87 37 20 24
SOLIBUS 03 87 37 52 59
MAISON DE LA PETITE ENFANCE - BOULAY 03 87 79 20 58

POMPIERS..... 18
GENDARMERIE 17 OU 03 87 79 11 11
HOPITAL 03 87 79 40 00
SAMU 15



~~VOLMERANGE
LES BOULAY~~